

Expérimentation Vendanges 2024

« Faciliter le partage de vos équipes de saisonniers entre plusieurs domaines »

Un seul contrat de travail au sein de notre GE (Ged 49)

Une convention de MAD multiple sur les différents domaines

= Une souplesse dans la mobilité des saisonniers entre les différentes structures

La prestation comprend

- ✓ Déclaration des salariés
- ✓ Réalisation des contrats
- ✓ Déclaration des évènements (AT/AM)
- ✓ Réalisation des bulletins de salaires
- ✓ Gestion des fins de contrats (STC, AER...)

La prestation nous engage dans un partage des responsabilités

- ✓ Embauche collective au travers du GE (co-responsabilité)
- ✓ L'adhérent reste responsable des conditions de travail, du respect de la réglementation
Et notamment du respect des amplitudes horaires, du jour de repos, des conditions d'accueil

La prestation n'intègre pas

- ✓ Le recrutement, l'intégration, le suivi RH des salariés : **Vous restez l'interlocuteur des salariés**
- ✓ Les déclarations d'embauche / vérification autorisation de travail de salariés Hors UE/EEE

Facteurs clés de réussite

- ✓ Anticipation et communication entre les différentes parties
- ✓ Rigueur des process mis en œuvre

Tarif de prestation envisagé

Mise en place d'une Prestation GE « remise »

- Prestation GE classique : Application d'un coefficient de 1.5
- Prestation expérimentale « GE Autonome » : Application d'un coefficient de **1.32**
 - *Soit sur la base d'un salaire horaire au SMIC (11.65 €)*
*Un tarif de MAD pour une heure normale de **15.35 € / h***